

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Communiqué 006/2021/COCEM relatif à l'observation de l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait de fiches descriptives individuelles dans les capitales régionales.

Bamako, le 06 mai 2021 : Les travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de renouvellement biométrique au RAVEC se poursuivent dans les régions à l'exception de Kidal où l'opération n'a toujours pas commencé.

Le Vendredi 30 avril 2021, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé quatorze (14) observateurs dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal pour observer les travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de renouvellement biométrique au RAVEC.

La COCEM rappelle qu'à son 1^{er} déploiement, le 6 avril 2021, seule la Région de Koulikoro avait démarré les travaux. Il ressort du 2^{eme} déploiement fait le 30 avril 2021 que les travaux d'opération spéciale sont effectifs dans toutes les régions à l'exception de Kidal où l'opération n'a toujours pas démarré.

La COCEM constate globalement une mobilisation assez importante des citoyens dans les centres d'enrôlement et de renouvellement au RAVEC.

La COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

Les observateurs de la COCEM ont été autorisés à accéder aux centres d'enrôlement dans toutes les localités observées.

Dans les différents centres observés, les travaux ont démarré entre 07H30 et 08h30. Cependant, les observateurs ont constaté l'absence de la commission administrative à la Mairie de la Commune Urbaine de Koulikoro pour cause de formation et ce malgré la présence des citoyens dans le centre. La COCEM estime que cette absence peut fortement impacter le processus d'enrôlement et démotiver les citoyens à s'y rendre.

Les observateurs ont relevé que les Mairies des Communes urbaines de Koulikoro, Tombouctou et Kayes n'étaient pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

Les observateurs de la COCEM ont relevé que le nombre d'agents par centre varie entre deux (02) et onze (11) personnes. Le plus grand nombre d'agents a été observé dans le

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Centre d'état civil de Sévaré dans la région de Mopti et le plus faible au Centre de la Mairie de la Commune urbaine de Tombouctou.

Par ailleurs, les observateurs de la COCEM ont rapporté que des équipes ont été déployées dans les Communes de Sakoïba, Sébougou, Cercle de Ségou, pour y effectuer les opérations d'enrôlement. La COCEM salue cette initiative qui permet de rapprocher davantage les citoyens des centres d'enrôlement, donc de toucher le maximum de citoyens.

Les observateurs de la COCEM ont constaté une forte affluence dans les centres observés, particulièrement les jeunes qui n'avaient pas achevé leur Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC).

Les observateurs ont rapporté que la Mairie de la commune urbaine de Kayes et le Centre amical des jeunes de Kayes n'étaient pas sécurisés par les Forces de l'ordre.

Parmi les centres observés, les observateurs ont relevé un nombre limité d'opérations d'enrôlement dans le Centre d'état civil d'Hamdallaye B dans la région de Ségou et dans le centre de la mairie de la Commune urbaine de Kayes. Ce nombre d'opérations varie entre soixante (60) et soixante-dix (70) personnes par jour.

Les observateurs de la COCEM ont noté également que les citoyens rencontrent des difficultés dans tous les centres observés. Ces difficultés sont d'ordre matériel, organisationnel et communicationnel. À titre d'exemples, les opérations d'enrôlement au Centre d'état civil d'Hamdallaye B dans la région de Ségou ont connu une interruption d'une journée à cause de l'état défectueux des machines. Les opérations d'enrôlement ont également connu une interruption de trois (3) heures de temps pour faute de coupures d'électricités à la mairie de la commune urbaine de Tombouctou. Le centre de la Mairie centrale de Mopti a connu également des difficultés liées à la lenteur de l'opération due à l'état des machines. Les observateurs ont aussi rapporté qu'au centre amical des jeunes de Kayes, les agents déplorent l'agressivité des jeunes ainsi que l'absence des forces de l'ordre pour sécuriser les opérations d'enrôlement.

Concernant le respect des mesures barrières édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, les observateurs ont relevé des insuffisances dans certains centres observés. En effet, le port obligatoire du masque a été observé uniquement au Centre de la Mairie de la Commune urbaine de Kayes. La distanciation physique n'était respectée dans aucun des centres d'opération observés. Les gels

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

hydroalcooliques étaient disponibles aux Centres de la Mairie de la Commune urbaine de Ségou, de la mairie centrale de Mopti et de la Mairie de Sikasso.

Par ailleurs, la COCEM a constaté avec satisfaction des actions de campagne de sensibilisation dans les régions pour la tenue de l'opération spéciale d'enrôlement à travers des avis et communiqués sur des radios locales, et les chaînes de télévision nationales et privées, les réseaux sociaux, les affiches, les crieurs publics.

Recommandations :

Au regard des constats énumérés plus haut et dans le souci d'améliorer la suite de l'opération spéciale d'enrôlement du RAVEC, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Décentraliser l'opération spéciale d'enrôlement dans les cercles et communes afin de toucher le maximum de citoyens particulièrement les jeunes ;
2. Diligenter des missions de suivi pour s'assurer du respect des consignes relatives à l'opération spéciale d'enrôlement ;
3. Renforcer les équipes d'enrôlement afin de rendre le travail plus fluide et de permettre l'enrôlement d'une masse plus importante de citoyens ;
4. Prendre des dispositions idoines pour faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux centres d'enrôlement ;
5. Proroger l'opération spéciale d'enrôlement ;
6. Renforcer le dispositif de prévention de la COVID-19 en rendant disponibles des kits de lavage, gels, masques, gants et en veillant au respect strict des mesures barrières dans tous les centres ;
7. Assurer le déploiement des forces de l'ordre dans tous les centres d'opération spéciale d'enrôlement pour leur sécurisation ;
8. Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape importante du processus électoral.

Contexte :

Toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant Loi électorale en République du Mali, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 41 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1er octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

Toutefois, le processus de révision annuelle de liste électorale au titre de l'année 2020 a été suspendu suite à la grève illimitée enclenchée par les différents syndicats du corps des Administrateurs Civils (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS-ADR).

Le 30 novembre 2020, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a annoncé le lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil, la Mairie ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1er au 31 décembre 2020. A la suite de cette première opération, le gouvernement a décidé de prolonger le processus d'enrôlement jusqu'au 26 février 2021.

A la suite de l'étape du District de Bamako, le gouvernement a décidé d'étendre l'opération spéciale d'enrôlement dans les capitales régionales du 01 Avril au 31 Mai 2021.

Conformément à sa mission de veille citoyenne et soucieuse de sa contribution à la transparence, à l'apaisement et à la crédibilité du système électoral et des politiques publiques, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM)

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

observe l'opération spéciale d'enrôlement dans les régions. Elle a effectué un premier déploiement d'observateurs le 06 avril 2021 sanctionné par un communiqué de presse ¹.

Méthodologie d'observation :

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) dispose de 18 Observateurs à Long Terme (OLT).

Ayant couvert les processus électoraux et concertations depuis 2018, ces observateurs ont été renforcés à travers des sessions de formation portant sur le cadre légal de la révision annuelle des listes électorales et le renseignement de la grille d'observation sur googleforms. Les réponses aux questions de la grille d'observation sont, par la suite, collectées et analysées par les membres du Secrétariat exécutif de la COCEM.

L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La COCEM reste mobilisée et continuera à suivre le processus de l'opération spéciale d'enrôlement.

Contacts Presse :

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, dtraore@cocem.ml

Salia K TRAORE, Chargé à la communication : +223 76 34 30 25, straore@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 E-mail : contact@cocem.ml

Site web : www.cocem.ml Twitter : @MaliCocem I

Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmal>

¹ [COCEM-communiqué-opération-spéciale-denrolement-dans-les-régions.pdf](#)